

FICHE DE SIGNALEMENT COLLECTIVE SDIF de l'AUDE

Conditions de vie liés au travail dans le cadre des risques psychosociaux et droit d'alerte

Carcassonne le 28 juillet 2023

La création du SDIF au 01/09/2021 s'est faite avec :

- un effectif à minima
- des charges de travail mal évaluées voire omises
- un retard de traitement important issu des tâches foncières héritées des SIP
- une nouvelle mission non intégrée (gestion TU)
- un transfert dans des locaux inadaptés

Le tout pourtant signalé dès les réunions préparatoires et maintes fois répété depuis, avait pour finalité de reprendre et palier les erreurs de la précédente restructuration, la fusion CDI / CDIF en 2008. Les conditions n'étaient déjà pas réunies pour atteindre l'objectif du régime moyen de travail, estimé et attendu à six mois par la direction locale, et pour lequel le premier bilan programmé à ce terme n'a jamais eu lieu.

Seule une réunion a été provoquée dans les mois suivants par le personnel du SDIF avec la direction locale, pour déjà alerter sur le stress généré par les charges de travail considérables et le manque de personnel.

Pour tout arranger, de nouveaux process et applicatifs ou des campagnes de communication ont été brutalement mis en place nationalement, sans véritable expérimentation objective ou sans aucune étude d'impact.

GMBI (gérer mes biens immobiliers) service en ligne personnel mis à disposition aux usagers

- août 2021 : campagne d'information aux redevables sur la vision du descriptif des locaux, mais sans la traduction de nos codifications
- septembre 2022 : campagne information sur l'ouverture en ligne des nouvelles modalités déclaratives relatives à la TF et aux TU
- janvier 2023 : campagne relative aux déclarations obligatoires d'occupation des locaux et de loyer avec texte comminatoire sur les sanctions des déclarants hors du délai
- juin 2023 : campagne d'information sur les raisons d'une possible augmentation de la TF

Cette mirobolante communication; aux courriels surnuméraires, souvent superfétatoire, systématiquement maladroite, sans support didacticiel et donc contre productive, provoque chez le redevable; l'incompréhension, le stress et la colère qu'ils répercutent aux agents.

A ce jour, 6900 e-contacts sont en instance, leur traitement monopolise systématiquement les agents du PELH et du PELP qui sont contraints d'abandonner leurs tâches quotidiennes pour tenter de juguler ce surcroît de travail, en vain puisque les flux journaliers sont supérieurs à ceux traités.

Aussi, les réceptions d'appels ou contre-appels se font sans avoir accès à la même vision écran que l'utilisateur, entraînant des "dialogues de sourds" interminables qui au final provoquent des rendez-vous physiques.

Volet SURF de GESLOC

Ce nouveau module applicatif livré en novembre 2022 alors qu'il était encore en gestation, supplantant LASCOT et l'activité 3A de MAJIC, n'est toujours pas abouti; balbutiant, incomplet, inefficace car mal conçu; il retarde les agents des PELP et PELH dans l'actualisation et le suivi des mises à jour.

Les points d'entrées multiples pour les recherches sont inexistant, aucun requêtage multicritère n'est disponible et son ergonomie est hors de l'ère du numérique. Son fonctionnement archaïque génère des listes d'anomalies, la plupart répétées quotidiennement, elles sont inhérentes au système qui est incapable de les résoudre, les laissant ainsi en cours de blocage et sans effet vers le redevable.

Certains géomètres ont pris le parti de ne pas monter de fiches et attendent un produit fini et fiable afin d'éviter de surcharger les PELP et PELH. La résultante étant un surcroît inquantifiable de travail à venir, alors que les gains de productivité escomptés en matière de traitement n'y sont pas.

Volet EVALOC de GESLOC

Les accusés de réception délivrés par le système indiquent une réponse sous 5 jours ouvrés. Le service étant dans l'incapacité de répondre dans les délais impartis, les usagers actionnent tous les moyens de contact (courrier, téléphone, e-mail, e-contact, rendez-vous physique, téléphonique, venue spontanée à l'accueil, etc.) en vue d'obtenir une réponse à leurs interrogations. Cela ralentit encore plus le service.

Les courriers de relance pour les déclarations foncières ne mentionnent pas la/les parcelle(s) concernée(s).

Volet TU de GESLOC

S'agissant d'un transfert de compétences depuis la DDTM du MTE à date du 01/09/2022, et compte tenu que certaines modalités de gestion sont modifiées pour adaptation à la DGFIP, aucun retour d'expérience n'est faisable. De plus les premières demandes d'urbanisme n'ont pas encore produit leurs effets, l'estimation de la charge de travail restera donc inconnue tant qu'un "régime de croisière" ne sera pas atteint. La formation dispensée en urgence dès septembre sans le support du futur applicatif dédié, s'est évaporée. De plus, à l'image de SURF, des ratés et défauts de conception font craindre le pire. Même si trois postes vont être dédiés à cette nouvelle mission, aucun sachant de la DDTM n'a souhaité la suivre. L'apprentissage se fera donc sur le tas et dans la panique à mesure de la montée en puissance.

LASCOT

Depuis sa fermeture en novembre 2022 rien ne permet le pilotage et l'organisation des travaux spécifiquement dévolus aux géomètres, ils sont quasiment livrés à eux-mêmes et ils en reviennent à la bonne vieille méthode ancestrale pour préparer et réaliser leurs tournées topographiques et fiscales : le dépouillement intégral des demandes d'urbanisme, soit en mairie depuis les registres, soit à partir de fichiers transmis. Même le volet "statistiques" pourtant historiquement important a disparu.

Cette situation prouve le désintérêt porté à la corporation des géomètres, pourtant, de part sa supervision complète des missions dévolues aux CDIF puis SDIF, elle a toujours maintenu la connexion entre le terrain, l'utilisateur, les collectivités, l'OGE local et les services.

Le foncier innovant.

Le cafouillage vécu sur le premier acte (détection des piscines) aura prouvé en l'état l'inadéquation de l'utilisation de l'IA. Il est à craindre qu'il en soit de même pour les actes suivants, la détection des bâtiments non imposés ou sous imposés, mais aussi les retours d'expérimentations avoués concernant le dessin automatisé qui sont déjà inquiétants.

Constats du sous calibrage en effectif.

Au PTGC

A sa création en 2008 le PTGC comptait jusqu'à 5 ETP C, 3 sur Carcassonne 2 au bureau antenne de Narbonne. Aujourd'hui le seul agent sédentaire restant ne peut endiguer à lui seul toutes les tâches de bureau, les géomètres ont été contraints d'en prendre certaines à leur charge, au détriment de leurs propres missions, notamment celles techniques et topographiques pourtant de plus en plus réclamées par les collectivités et l'OGE local.

Au PELH / PELP

Les effectifs transférés pour la création du SDIF étaient d'entrée très insuffisants pour assurer les missions foncières:

Exemple pour Carcassonne : avant la fusion de 2008 : 2 A, 4 B, 12 C
aujourd'hui : 2A, 5B, 3C

Suite à arrêt maladie et départ retraite, un des secteurs foncier du PELH sur Carcassonne dimensionné pour 3 personnes est actuellement tenu par un seul agent et un EDR.

Les conditions de travail dégradées.

Locaux inadaptés ne respectant pas la norme agent/m²

Les déclarations H1/H2 et les DA sont stockés 2 étages plus bas, alors que les besoins de consultation sont quotidiens

Des applicatifs nouveaux mal pensés et souvent indisponibles

Multiplication des tâches prioritaires, l'une remplace l'autre

Des habilitations refusées sur des applicatifs pourtant nécessaires

Des matériels informatiques manquants (imprimantes couleurs A3)

Des appareils de lever vieillissants, lents (GPS) et désuets, non remplacés depuis 2008.

Pour conclure, l'ensemble des agents du SDIF demandons :

- 2 postes supplémentaires au PELH de Carcassonne, 1 B et 1 C
- 1 poste supplémentaire de C au PTGC
- l'affectation d'un C au PELP sur le poste libéré en cours d'année
- 3 postes supplémentaires au PELH de Narbonne, 1 B et 2 C
- la pérennisation du poste de A au PELP
- l'affectation d'un géomètre sur le poste non pourvu pour la troisième année

Très solennellement, devant cette déconsidération patente des agents, nous alertons sur l'épuisement et le découragement professionnel, la perte de motivation et de sens du travail qui transparaissent déjà dans les prémices de tensions entre les collègues, tous grades confondus. De mémoire des plus anciens, une telle situation n'a jamais été vécue.